

DEVOIR DE RATTRAGAGE SEMESTRE 6
TECHNIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL
2 HEURES

EXERCICE 1 : DETERMINER UN PRIX DE VENTE A L'EXPORT

L'entreprise Lecanard est située à Amou dans les Landes doit organiser l'expédition d'une commande de 4 palettes de bocaux de foie gras de canard à un grossiste localisé dans la banlieue de Miami en Floride. Elle a convenu d'un incoterm CIF Miami avec son client dans les conditions d'expédition suivantes :

Conditions commerciales :

Valeur des marchandises 1 536 bocaux de foie gras de canard à 20 euros l'unité.

Coût d'une palette : 70 euros

Caractéristiques de l'expédition :

Les bocaux sont emballés dans des cartons, disposés sur 4 palettes de dimensions unitaires : 1.20 mx1 m x 1.15 m et de poids unitaire 458 kg

QUESTIONS :

- 1 – Effectuez le colisage de la commande.
- 2 – Calculez les coûts de transport selon les incoterms suivants : EXW, CFR, CIF Miami
- 3 – Donnez le prix total et unitaire CIF Miami à facturer au client
- 4 – Rappelez les obligations du vendeurs et de l'acheteur induites par l'utilisation de l'incoterm CIF et sa signification

ANNEXE : disposition tarifaires transmises par le transitaire

Conditions concernant l'envoi de 4 palettes de bocaux de foie gras à Miami par la voie maritime :

- enlèvement dans vos locaux ; 225 €
- transit au port de Bordeaux : 75 €
- frais de manutention au port : 90 €
- fret maritime : 140 L'UP
- BAF : 8%
- Assurance : 0.40 de la valeur CIF plus 10%
- Frais de documentation : 80 €
- Frais de représentation en douane : 110 €
- Transit time : 30 jours
- Validité de l'offre : 20 jours

EXERCICE 2 : SOCIETE GUERIN

La société GUERIN, installée à Villers les Châtillons à coté d'Epernay en Champagne, produit et commercialise des vins de champagne, brut, demi-sec et sec depuis 4 générations. Dans un contrat récemment signé avec un importateur du Cap en Afrique du Sud, on peut lire aux articles 3 et 6 les éléments suivants :

Article 3 : prix

Le prix est de 15 EUR la bouteille, en carton de 12 bouteilles mis en conteneur et logé en gare SNCF d'Epernay. Envoi minimum 200 cartons.

Article 6 : Expédition

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Les frais de transport sont facturés par le vendeur et remboursés par l'acheteur.

Questions :

- 1- A la lecture de l'article 3, vous préciserez selon quel incoterm la vente semble conclue.
- 2- Quel incoterm pourrait résoudre le problème posé par la rédaction actuelle du contrat ?
- 3- Pourquoi l'acheteur ne souhaite-t-il pas prendre en charge l'organisation du transport ?